

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 23 janvier 2015 à 20h30**

Etaient présents : Mmes Chantal BEAUFILS - Danielle LOPES - Chrystelle GUILLAUME - Isabelle DESMEDT -
Mrs Philippe LAVANDIER - Jean-Luc VARLET - Alain CAUDAL -
Mickaël MONMUSSON - Gérard LEPEN - Christophe JOVANI - Romuald LUZY
Jean-Philippe HUTIN - Ludovic MEUNIER

Absents excusés : - Jérôme DUHANOT
- Céline BATTE (pouvoir à Ch. GUILLAUME)

Absent : //

Secrétaire de séance : Mickaël MONMUSSON

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.
Approbation à l'unanimité du compte rendu de réunion du 28/11/2014.

Ordre du jour :

✓ DELIBERATIONS : à l'unanimité

- « délibération n°2015-01 »
 - Indemnité de conseil de 398,58 € allouée au Comptable du Trésor pour l'exercice 2014.
 -
 - « délibération n°2015-02 »
 - Assainissement - remboursement à l'Agence de l'Eau Seine Normandie, une prime d'épuration de 1 527,- € perçue par erreur en 2013. Cette prime était octroyée à la commune de Vallan.
 -
 - « délibération n°2015-03 »
 - Régimes indemnitaires - mise à jour des adjoints territoriaux - annule la délibération du 30/08/2004.

| | | |
|----------------------------|-------------------------|---|
| Filière administrative = 2 | - Filière technique = 5 | - |
| Filière animation = 1 | - Filière sociale = 1 | - |
 - « délibération n°2015-07 »
 - Création de poste suite avancement de grade
 - « délibération n°2015-04 »
 - S.D.E.Y. extension B.T. voie Romaine - signature de la convention financière
- ✓ CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION - réunion du 06/01/2015 -**
Mise à jour du dossier d'appel d'offres, comprenant :
Le C.C.T.P. - Règlement de la consultation - Acte d'engagement -
C.C.A.P. et le contrôle technique.

Emprunts

- ⇒ Prêt à court terme/relais - 24 mois- taux fixe 1,51% - montant 95 000,- €
(T.V.A. et subventions) « délibération n°2015-05 »
- ⇒ Prêt à long terme - 5 ans - taux fixe 1,55% - montant 150 000,- €
(appels de fond possible jusqu'en juillet 2016, décalage de la
1^{ère} échéance jusqu'à 18 mois) - (montant de l'Avant Projet Détaillé).

⇒ Point sur les prêts CFFL/DEXIA - Remboursement par anticipation.

- Principe des indemnités de remboursement anticipé :

« Lorsque la banque nous prête à 5%, elle a emprunté elle-même sur les marchés à 4,50%, le différentiel étant sa marge. Si la banque réaménage ce prêt quelques années plus tard à 2,80%, elle perd de l'argent, compte tenu du taux qui lui a été accordé sur les marchés d'origines.

Il y a donc dans les contrats de prêt une clause d'indemnité de remboursement anticipé établie en compensation.

Il faut bien comprendre qu'une entreprise, un artisan, un commerçant ou un banquier, doit dégager une marge positive pour assurer sa pérennité et maintenir ses emplois.

Les indemnités de remboursement anticipé viennent en pondération d'une perte. »

DEXIA/CFFL - Prêt en cours - taux fixe 5,03%

- dernière échéance 11/2034

Capital restant dû = 349 586,40 €

Indemnités remboursement par anticipation = 131 127,68 €

= 480 714,08 €

DEXIA/CFFL - Prêt en cours - taux fixe 4,97%

- dernière échéance 03/2032

Capital restant dû = 345 544,62 €

Indemnités remboursement par anticipation = 137 160,07 €

= 482 704,69 €

Prêts DEXIA/CFFL -

échéances restant dues sur les 2 prêts, par la commune :

Capital + intérêts = 1 071 518,- €

Proposition de renégociation par une autre banque : sur 17 ans

- Taux annuel 1,85% - montant des 2 prêts = 963 418,- €

Capital + intérêts = 1 131 656,- €

Si nous renégocions avec la proposition de cette banque, nous perdons 60 138,- €

Une autre banque est en cours de renégociation.

✓ TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX ET VOIRIES

Prévoir des réunions avec les commissions pour la préparation du budget prévisionnel 2015.

✓ O.N.F.

Le 26/05/14, l'O.N.F. nous a présenté la démarche d'aménagement et les possibilités de gestion de notre forêt. Le projet de plan de gestion est terminé et l'O.N.F. souhaite nous le présenter.

Date retenue : lundi 09 février 2015 à 19h00.

○ P.L.U.

Point sur les futures reconstructions en bordure des voiries.

Validation des prescriptions réglementaires.

Prochaine réunion : vendredi 06 février à 14h00

✓ IMPOTS DIRECTS

Réunion le lundi 23 février à 14h00 de la Commission communale en présence de Mme CORNU, géomètre du cadastre.

✓ACCESSIBILITE

Une réunion a lieu le lundi 26 janvier à 15h30 à la C.A. en présence de la D.D.T.

Prochaine réunion de la commission communale le samedi 21 février à 9h30.

✓ POINT SUR LE MARCHE DE NOEL

Le bénéfice a été réparti pour :

- . l'arrivée du Père Noël (80 paquets de chocolats/bonbons et mandarines),
- . le loto du Père Noël (une partie des lots)
- . le goûter des enfants (gaufres, crêpes et boissons)
- . le Noël du Centre de Loisirs (60 paquets de chocolats/bonbons),
- . les étrennes des employés communaux, et les colis des personnes âgées et divers remerciements (chocolats).

Sur le budget communal = 2 808,- €(dont la rotonde 2 166,- €).

✓ QUESTIONS DIVERSES :

Par les membres des commissions sécurité et accessibilité :

Pour le concert « La FENICE » organisé par l'Association Montigny Loisirs, le vendredi 13 mars 2015 dans l'Eglise Notre Dame de l'Assomption, des questions nous ont été posées pour la sécurité :

- . Nombre de personnes prévues ?
- . Quelle est la sortie de secours en cas de besoin ?
- . Le stationnement aux abords de l'Eglise sera-t-il suffisant ?

⇒ Madame le Maire va prendre contact avec l'assurance Groupama, puis avec l'Ensemble des Paroisses de la Vallée du Serein.

Une attestation d'assurances Responsabilité Civile sera demandée à l'Association Montigny Loisirs.

Par Mickaël Monmusson :

Pourquoi ne pas implanter les 2 « Kakémonos » aux entrées du village ?

⇒ Lors de la pose des kakémonos actuels, la société adjudicataire de la Communauté de l'Auxerrois, nous a déconseillé de les mettre sur les poteaux appartenant à E.R.D.F..

Nous allons reprendre contact avec la C.A. pour la pose, si possible, au « Ru bouilly ». Nous profiterons de refaire un tour dans la commune.

Séance levée à 22H53

Prochaine réunion : vendredi 27/02/15

**Le Maire,
Chantal BEAUFILS**